

Nouvelle plateforme d'investissement durable et solidaire

Christophe HAVEAUX, 02 Mars 2020



Les citoyen-ne-s belges peuvent désormais investir facilement, via une plateforme unique, dans des parts de coopératives ou des obligations génératrices de plus-value sociale et/ou environnementale.

Selon une enquête mandatée par Financité, 64% des citoyen-ne-s interrogé-e-s en Wallonie et à Bruxelles se disent prêt-e-s à investir directement dans des entreprises à éthique très forte, socialement responsables et respectueuses de l'environnement. Et pourtant, seul-e-s 4% des personnes interrogé-e-s le font déjà.

Les citoyen-ne-s sensibles à ce type d'investissement ne manquent donc pas, mais sont souvent refroidis par l'apparente complexité de ces produits financiers ou les risques qui y sont liés. La transparence et les informations complètes sur ces produits financiers est un enjeu majeur.

Pour supprimer l'apparente difficulté d'investir dans l'économie sociale et améliorer la visibilité de ces entreprises, 14 partenaires se sont réunis et ont décidé de fusionner le site du label Financité & FairFin et le portail « Coopératives à la carte » dédié à l'énergie durable, pour mettre en place une [plateforme](#) unique d'investissement durable et solidaire.

Cette plateforme assurera la promotion de la finance solidaire et portera une vocation pédagogique. Les citoyen-ne-s y trouveront ainsi une information claire sur les entreprises et coopératives labellisées.

Vous y trouverez toujours le label Financité & FairFin, qui certifie les produits qui financent les activités génératrices de plus-value sociale et/ou environnementale. Instauré en 2014, ce label a déjà été attribué à 101 produits (issus de 61 structures) et levé plus de 250 millions d'euros.

[Un engagement climat](#)

Les investisseur-euse-s potentiels y trouveront désormais aussi la mention #EnergieDurable. Cette mention sera contrôlée et gérée par l'APERE (Association pour la Promotion des Energies Renouvelables) qui reconnaît l'engagement des labellisés dans le domaine Energie-Climat.

L'obtention de cette mention dépend d'abord du domaine d'activité financé, mais aussi du fonctionnement de l'entreprise : se fournit-elle en électricité verte et coopérative, produit-elle son énergie elle-même, ses activités promeuvent-elle une utilisation rationnelle de l'énergie, utilise-t-elle des mécanismes de compensation de gaz à effet de serre ?

Gérer ses produits ou portefeuilles

Cette nouvelle plateforme permet aussi de simplifier la gestion administrative. Les entreprises ayant des produits labellisés pourront gérer leurs produits et communiquer avec tous leurs coopérateur-ric-e-s ou détenteur-ric-e-s d'obligations. De leur côté, ces dernier-ère-s pourront souscrire directement aux parts, voir et gérer leurs portefeuilles d'investissement et rester informé-e-s sur l'ensemble des produits financiers solidaires.

Source URL: <http://renouvelle.be/fr/actualite-belgique/nouvelle-plateforme-dinvestissement-durable-et-solidaire>